

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du

29 mai 2019

Appel

L'appel fait constater la présence de 14 membres. 3 membres sont excusés. 1 membre est absent.

Deux nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de Sabine Schaer et d'Olivier Schaer.

PV de la séance du 13 mars 2019

Après lecture, le PV est validé tel que présenté sur le site internet de la commune

Correspondances et communications de la Municipalité

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé à l'entrée du collège. Rappel de la séance d'information sur son utilisation qui est prévue le 3 juin.

Travaux de l'église de Dompierre

Les travaux intérieurs sont terminés. Les travaux se poursuivent, tout se passe bien.

Réfection des routes

Sommes dans l'attente du retour de l'étude. Un préavis sera présenté en octobre.

Clocher du bâtiment communal

Il date des années 1800. Une rénovation va être nécessaire voir une éventuelle automatisation. Il faudrait compter env. 16'872 francs pour une automatisation ou env. 7'000 pour une rénovation. M. Alain Michel ouvre la discussion afin d'avoir l'avis du conseil.

Alain Peter Il s'agit d'une belle mécanique, nous devrions nous donner les moyens de la conserver

Christian Schneider Partage l'avis de M. Peter. Et pense que nous sommes un peu les seuls à avoir encore ce système.

Alain Michel Répond que oui, actuellement une personne y va tous les 2 jours pour la remonter.

Alain Peter Et si nous le l'automatisons pas, que ce passe-t-il ?

Alain Michel Ce serait très contraignant (comme actuellement). Nous avons la chance d'avoir M. Ghiellini qui s'en occupe.

Marlise Wegmann Demande si nous avons les moyens de faire cette dépense ?

Alain Michel Répond que oui, la commune peut se donner les moyens de faire les travaux.

Roland Oberson Demande si le nouveau mécanisme sera aussi solide que l'ancien ?

Alain Michel Clôture la discussion. Au vue des échanges, un préavis sera établi par la Municipalité et sera présenté lors du Conseil du mois d'octobre.

STEP

M. Liniger informe qu'une nouvelle loi de 2016 pour les STEP, valable pour toutes les stations de plus de 24'000 habitants, mentionne l'obligation de traiter les micropolluants. La STEP de Lucens n'est pas adaptée à ce traitement et nécessite des transformations. Une étude est en cours pour une STEP régionale env. 30 communes seraient reliées à cette station. Mais cette réalisation va coûter beaucoup d'argent. (estimation à 68 millions) : Une étude est en cours avec un avant-projet. Mais il y a obligation de faire quelque chose. Cette réalisation nécessitera des subventions cantonales et fédérale. Une discussion est en cours et une association va être créée afin de suivre et traiter le projet. A l'heure actuelle, beaucoup de micropolluant sont traités avec des filtres à charbon.

La mise en service de cette nouvelle station devrait intervenir en 2026.

La station d'Henniez est relativement jeune est en bon état. Des contrôles ont été effectués et ont permis de constater que les murs sont comme neufs. L'azote y est traité, mais pas les micropolluants, des essais sont en cours pour le traitement de ceux-ci avec des farines de charbon. Henniez devrait normalement rejoindre la future station. Mais pour l'instant le souhait du syndic d'Henniez est de conserver cette station. (9^{ème} station du canton à bien fonctionner).

La commune de Prévonnoloup fourni des boues. Nos conduites sont en ordre, mais les boues passent par Valbroye et Dompierre. Pour l'heure Valbroye souhaite se raccorder à la future station. Rien n'est encore décidé mais de nombreuses discussions.

Pour l'instant la commune de Prévonnoloup attend de voir ce qui va être décidé par les communes de Dompierre et Valbroye. Les propos de ce soir sont une information. Pour l'heure la suite ne dépend pas nous.

Renouvellement du bureau

Le Président du conseil cède sa place à Alain Peter vice-président. Celui-ci remercie Léandre Bolomey de lui céder la parole.

Léandre Bolomey mentionne qu'il est candidat pour poursuivre comme Président du Conseil pour le prochain exercice.

Pas d'autre volontaire. Selon l'article 9 du règlement du Conseil Général de Prévonnoloup. Léandre Bolomey est réélu au poste de Président.

La vice-présidence actuellement assurée par Alain Peter. Il reconduit volontiers son mandat pour le prochain exercice. Sans autre candidat et selon l'article 9 du règlement du Conseil Général de Prévonnoloup, Alain Peter est reconduit dans sa fonction de vice-président.

Renouvellement des scrutateurs, Claire-Lise Sumi reconduit volontiers ce mandat. Yvan Boano étant absent, Hervé Wyssa est le nouveau scrutateur aux côtés de Claire-Lise Sumi.

Renouvellement de la Commission de Gestion

Alain Peter après trois ans au sein de la commission souhaite en respect des tournus se retirer.

Claire-Lise Sumi actuelle suppléante mentionne qu'elle préfère rester suppléante.

Olivier Schaer est le nouveau membre de la Commission de gestion.

Préavis 02-2019 : Compte 2018

Flavio Chiovetta présente les comptes 2018. Ceux-ci sont commentés comme suit par Alain Michel.

1 Administration

Rubrique 102 Oubli en 2017 du paiement d'une partie des salaires des municipaux qui correspond à la réserve course.

2 Finances

Rubrique 21 Revenus supérieurs au budget, mais des défalcation d'impôts pour 25'473.58 francs, en majorité dû à des impôts non payés par d'anciens habitants.

Rubrique 22 Retour important au niveau des dépenses thématiques suite à la réalisation du trottoir de la route de Lucens env. 55'000 francs.

Rubrique 23 Fond de réserve de 55'000 francs

3 Domaines et bâtiments

Rubrique 32 Moins de charge suite à un changement de système de facturation de la corporation

Rubrique 352 Solde des travaux non couverts par les assurances suite à l'incendie de l'appartement du collègue, ceci pour un montant de 4'376.55 francs.

4 Travaux

Rubrique 43 Solde des factures pour les travaux du trottoir
Amortissement de la dernière tranche de l'éclairage public pour un montant de 10'520.15 fr.

Rubrique 45 Déchets frais non couverts par les taxes. Ces taxes sont à revoir au plus vite.

Rubrique 46 Attribution du fond affecté de 3'850.55

5 Instruction publique et cultes

Rubrique 51 Ecoles un peu moins cher que budgétisé, travaux en cours il faudra quelques années pour stabiliser les frais d'exploitation.

6 Police

Rubrique 65 Ce qui a été payé en trop en 2017 a été déduit de la facturation 2018

7 Sécurité sociale

Rubrique 72 Solde 2017 de 7'119 francs payés suite au décompte final.

8 Service industriel

Rubrique 81.381 Attribution au fond affecté de 5'745.75 francs.

Le total des charges est de 595'100.75

Le total des revenus est de 606'981.30

Lecture du préavis 02-2019 par la secrétaire.

Le total des charges est de 595'100.75

Le total des revenus est de 606'981.30

Attribution aux réserves est de 64'596.30

Amortissement patrimoine administratif est de 10'502.15

Excédent de revenu 11'880.55

Lecture du rapport de la commission de Gestion, commission composée de : Alain Peter – rapporteur, d'Hervé Wyssa et de Marc Schneider.

Le bilan, le compte de fonctionnement et le compte des investissements sont conformes à la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue

L'évaluation des actifs et des passifs et les principes de comptabilités appliqués sont conformes aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

La commission invite les membres du conseil à suivre les conclusions du préavis.

Commentaires / Questions :

Poste enseignement ménager : cela se fait toujours ? Il s'agit de la participation à l'orientation professionnelle (OSP)

Le préavis 02-2019 est soumis au vote des membres du conseil et est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

Eau

Philippe Liniger Invite chacun à faire attention à l'eau consommée. On est dans le minima de la production de la Commune. Chacun est remercié de faire attention.

Lisette Schneider Demande quand la route devant chez eux sera refaite. Il y a de gros trous
Philippe Liniger C'est prévu le nécessaire va être réalisé.

Christian Schneider Rappel l'organisation de la journée (AGAP) du 31 août, il y aura des animations avec un biologiste.

Séance levée à : 21h00

Le Président
L. Bolomey

La secrétaire
C. Bréchon